

Questionnaire de santé à conserver par l'adhérent

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation saine et agréable.

Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine.

Mener une activité est bénéfique pour la santé de tous

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : Cochez Oui ou Non	Oui	Non
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique		
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique ?		
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois ?		
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?		
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent.		

Questionnaire de santé publié par l'Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive au JORF n°0105 du 4 mai 2017

Si vous avez répondu « **Oui** » à une ou plusieurs des questions :

- **Vous devrez impérativement nous fournir un nouveau certificat médical de moins de 6 mois** (consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné).

Si vous avez répondu « **Non** » à toutes les questions, **et seulement dans ce cas** :

- Vous n'aurez pas de certificat médical à fournir, mais **vous devrez impérativement nous retourner l'attestation de dispense ci-dessous complétée, datée et signée** en même temps que le bulletin d'adhésion ainsi que votre règlement.